



déduction sur la succession

Par **Eric24**, le 15/12/2024 à 02:05

Bonjour,

A son décès, je serais le seul héritier de ma mère. Si je finance des travaux dans son appartement,

pourrais je déduire ces travaux de l'évaluation qui servira à l'évaluation des droits de succession de la succession.

Merci

Par **Marck.ESP**, le 15/12/2024 à 08:55

Bonjour et bienvenue sur LegaVox

C'est possible, mais non sans anticiper sur les éléments qui pourront justifier de cette déduction... (factures, devis, etc...). Il faudra en outre que l'intention de la défunte clairement exprimée.

Cela peut par exemple prendre la forme d'une reconnaissance de dette indiquant clairement que le remboursement sera à faire sur la succession.

Parlez de cela préalablement, avec le notaire.

Par **youris**, le 15/12/2024 à 12:28

bonjour,

pour les travaux, il faudra que les factures soient établies à votre nom, afin de prouver que c'est vous qui avez financé les travaux; vous pouvez prendre des photos avant le début des travaux

je vous conseille de consulter un notaire.

salutations